

# **AGENDA 21 - ISERE**

## **Charte de la Concertation**

*L'objet de la présente Charte est de fournir aux différents partenaires concernés par l'Agenda 21 en élaboration les éléments d'un « code commun », définissant l'esprit de la concertation et fixant les conditions nécessaires à son bon déroulement.*

Le département a décidé d'entreprendre l'élaboration de son agenda 21, et à cet effet, entend promouvoir une implication forte des acteurs qui contribueront à sa définition et à son exécution ; ces acteurs sont, outre les élus, les agents du Conseil général, les communes, les citoyens, etc.

Cette forte implication passe par une phase de concertation, qui se déroule principalement pendant le premier semestre de l'année 2006, à travers une série de débats publics (le calendrier est présenté en annexe).

La concertation a pour objectif de:

1. promouvoir la participation des citoyens aux projets qui les concernent, par l'information la plus complète, l'écoute de leurs attentes, l'échange et le débat ;
2. améliorer le contenu des projets et faciliter leur réalisation en y associant, dès l'origine, le plus grand nombre possible d'acteurs concernés ;
3. créer entre les différents partenaires les éléments d'un code commun définissant l'esprit des projets et objectifs qu'ils partagent et les conditions nécessaires à bon déroulement de ceux-ci.

**LES SIGNATAIRES DE LA PRESENTE CHARTE S'ENGAGENT A EN RESPECTER LES PRINCIPES QUI SUIVENT, DANS UN ESPRIT D'OUVERTURE ET D'ECOUTE**

## **1. LES NIVEAUX DE LA CONCERTATION**

Deux niveaux de concertation sont à prendre en compte :

Une concertation à caractère technique, où sont privilégiés les acteurs les plus concernés : élus, agents du Conseil général, techniciens d'instances opérationnelles, responsables ou animateurs d'associations:

- la concertation interroge et débat avec les représentants des différentes collectivités : communautés de communes ou d'agglomération, Pays, Parcs naturels régionaux...
- elle examine les différentes problématiques et les actions qui en découlent au niveau de ce territoire
- elle se déroule notamment dans chacun des treize territoires du département.

Une concertation à caractère « grand public » autour des résultats et des questionnements de la première concertation.

- la concertation utilise les résultats du sondage d'opinion, présente le diagnostic validé par la concertation technique, et présentés territoire par territoire.
- elle se déroule au cours d'une série de réunions, conduites dans chacun des territoires (en 2 séquences d'Ateliers de coproduction), qui traitent :
  - séquence 1 : présentation de la démarche, de l'enquête, du diagnostic et élaboration des enjeux de l'agenda 21
  - séquence 2 : élaboration et discussion de l'architecture d'un plan d'action pour le territoire concerné.

A chaque fois, la salle est invitée à émettre propositions, réactions et critiques.

## **2. LES OUTILS DE DIFFUSION POUR LA CONCERTATION**

Les supports pour diffuser l'information et susciter la participation sont notamment :

- Isère-Magazine
- La communication du Conseil Général autour de l'Agenda 21
- L'enquête d'opinion
- Le site Internet dédié à l'agenda 21
- Les réunions de concertation et les ateliers de coproduction
- Les comptes-rendus de ces rencontres, notamment à travers les rapporteurs des ateliers
- La mise à disposition des rapports intermédiaires.

## **3. LE RÔLE DE CHACUN**

Pour que l'équilibre soit instauré et garanti tout au long de la concertation, il importe de préciser le rôle attendu de chacun.

Les élus du Conseil Général : ils privilégieront une attitude d'écoute et de dialogue ; ils seront actifs pour préciser les orientations politiques du Conseil Général, affiner le diagnostic ou définir les enjeux et les priorités d'u territoire. Il doit être clair que la décision finale, quant au contenu de l'Agenda 21, de ses choix prioritaires d'action, sera, après le déroulement de la concertation, du ressort exclusif des élus du Conseil général, qui auront à voter le document final.

Les agents du Conseil Général : ils sont partie prenante de la concertation. Ils y contribuent par leurs compétences, au niveau du diagnostic et des propositions ; ils y participent de façon à ce qu'ils s'en approprient les conclusions et les conséquences. Ils bénéficieront à cet effet d'un effort particulier de sensibilisation à l'écoute et la participation citoyenne.

Les élus des collectivités concernées, par territoire : ils présenteront leurs vues (et documents) propres de planification stratégique ; ils s'efforceront de mettre en évidence tant ce que leurs projets apporteront à l'Agenda 21 du Département que ce que cet Agenda 21 pourra apporter à leurs propres projets.

Les responsables d'association : ils apportent au débat, par l'expression de leur point de vue spécifique et leur propre sensibilité. Ils contribuent à l'enrichissement du projet par leurs propositions d'actions, leurs observations et leurs suggestions.

Les habitants : ils sont au cœur de la concertation qui durera six mois et mobilisera la tenue de deux ateliers de coproduction par territoire. Ils auront à faire entendre leurs opinions et à mettre en évidence leurs besoins, leurs attentes et leurs suggestions.

L'animateur a la responsabilité de la conduite des réunions. Il en prépare le déroulement ; il en rédige les comptes-rendus. Il veille à ce que les intervenants respectent les diverses opinions exprimées ; il s'assure que personne n'abuse de son temps de parole ; à l'inverse il peut solliciter le témoignage d'une personnalité présente.

#### **4. LA STRUCTURE DE LA CONCERTATION**

L'organisation de la concertation sera mise en œuvre à deux niveaux.

➤ Le FORUM 21 ou FORUM TERRITORIAL

Le Forum est l'instance plénière fixe, qui se réunira à l'ouverture et à la clôture de la phase de concertation autour de l'Agenda 21, à l'échelle départementale.

➤ Les ATELIERS DE COPRODUCTION et

Ces ateliers ont pour vocation d'être davantage proche du terrain, à l'écoute des citoyens. Ce sont des réunions organisées au niveau de chacun des 13 territoires, visant à intéresser et mobiliser les citoyens, et à entretenir le dialogue avec les collectivités et les organisations locales ainsi qu'avec une partie des membres du Forum.

Il sera rendu compte des travaux effectués en ATELIERS lors des séances plénières du FORUM et ultérieurement en tant que de besoin.

#### **5. LES MOMENTS DE LA CONCERTATION**

1. les FORUMS 21 de lancement de la concertation: il s'agit de larges réunions publiques (des milliers d'invitations, etc.), dédiées au lancement du processus de concertation. Elles visent en priorité les élus et les techniciens au niveau départemental, sans négliger le grand public, et sont programmées à la fin 2005 – début 2006. Ces rencontres sont appelés FORUMS, et traitent notamment la problématique au niveau du département, sans pour autant négliger les territoires qui le composent. Elles présentent la démarche, le diagnostic et l'état des lieux, et visent la validation du diagnostic et de l'état des lieux, ainsi qu'à amorcer le débat sur les objectifs généraux d'un plan d'action de développement durable. Ces réunions sont animées par les consultants d'EDR selon les méthodes classiques de présentation et de débat.
2. la première série des ATELIERS DE COPRODUCTION 21: ils se tiennent durant le premier semestre 2006. Ils visent en priorité les citoyens et les instances locales. Une première série de treize rencontres est organisée dans chacun des 13 territoires ; les élus et techniciens sont largement conviés à contribuer aux débats, notamment sous forme d'interventions et d'apport de notes complémentaires. Ces réunions sont dédiées à la présentation synthétique de l'état des lieux, au diagnostic et aux enjeux départementaux, à identifier les orientations générales des suggestions d'initiatives à

entreprendre ou prolonger/amplifier, au niveau du territoire, sans écarter la discussion à l'échelle du département.

3. la seconde série des ATELIERS DE COPRODUCTION 21: ils sont organisés quelques semaines après, se déroulent dans les mêmes 13 endroits, avec les mêmes acteurs, citoyens, élus et techniciens ; ces réunions se penchent sur les esquisses de plan d'action, les actions à prendre ou à prolonger/amplifier, qui devront être un minimum structurés entre elles.
4. les FORUMS 21 de restitution de la concertation : quelques réunions de restitution sont dédiées à la clôture de la concertation, sous la forme du FORUM 21, se tiendront à l'automne 2006; elles sont destinées à présenter l'architecture et les orientations stratégiques du futur plan d'action, ainsi qu'à discuter les modes de collaboration et de partenariat entre acteurs de nature diverse.

## **6. L'ORGANISATION ET L'ANIMATION DE LA CONCERTATION**

La bonne organisation de ces rencontres suppose aussi que les annonces soient faites à temps et selon les modalités optimales, que les lieux respectent les dispositions optimales. Le Département veille à ces modalités pratiques et mobilise les personnels et les moyens en conséquence.

Lors de ces diverses réunions, on veille à favoriser des prises de parole respectueuses, un climat d'écoute et de dialogue, spécialement entre d'une part les élus, les techniciens et experts et les responsables associatifs, et d'autre part les citoyens, les curieux, les personnes qui cherchent à s'impliquer. Pour les ateliers de coproduction, et lorsqu'elles s'avèreront utiles, les techniques d'animation (du type métaplan, post-it) seront utilisées ; pour les Forums, les techniques d'animation seront plus classiques.

Les comptes-rendus des séances de travail des FORUMS 21 et des ATELIERS DE COPRODUCTION sont rédigés par le cabinet conseil. Les expressions et propositions formulées par les participants sont anonymes et considérées comme émanant du groupe.

Quelques autres principes sont précisés encore:

- Rapporteurs d'ateliers : chaque atelier désigne deux participants parmi les habitants, chargés de faire rapport de l'atelier concerné. Ils sont chargés de valider le compte rendu établi par le cabinet conseil
- Les participants aux ATELIERS reçoivent les comptes-rendus des ateliers correspondants. Les enseignements issus des ateliers thématiques sont présentés en FORUM 21 par ces rapporteurs. Ces comptes rendus sont en outre mis à la disposition de chacun via le site Internet du CG 38.
- Les élus du Département sont également destinataires des comptes-rendus des ateliers et des séances plénières du Forum.
- Les journalistes peuvent à tout moment assister aux réunions du FORUM 21. Les photographies en plan rapproché ainsi que les citations nominatives devront bénéficier de l'accord des personnes concernées avant publication.

La Charte ainsi formalisée sera adoptée par le Département et jointe aux documents distribués aux participants lors des séances du FORUM 21 et des ATELIERS DE COPRODUCTION 21.